

RAPPORT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

AFFAIRE N° 57/

OBJET - PROJET DE CENTRE D'ACTION CULTURELLE

Avis du Conseil Municipal quant à l'issue de cette affaire.

II SUR ORDRE DU MAIRE, CETTE AFFAIRE EST RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'ignorez pas que le Conseil Général a, lors de sa dernière session, rejeté, pour différentes raisons, le projet de création à "Champ Fleuri" du Centre d'Action Culturelle. Cette décision est à n'en pas douter lourde de conséquences. Il m'est donc apparu nécessaire d'évoquer devant vous une nouvelle fois ce problème et d'envisager les différentes hypothèses relatives au dénouement de cette affaire.

Ce projet a, je vous le rappelle, pris naissance en 1974. Il était alors question d'une dépense de 12 000 000 F (dont 3 000 000 F pour la Commune. En Juillet 75 un nouveau programme faisait ressortir la dépense à 30 000 000 F dont 12 à la charge de la Commune qui le rejetait, son engagement étant limité à hauteur de 6 000 000 F actualisables non compris une participation de 50 % sur l'acquisition du terrain d'assiette. En Mai 1976, une réunion à la Préfecture fixait l'enveloppe globale à 20 millions en francs constants, 8 pour l'Etat, 6 pour le Département, 6 pour la Commune). Parallèlement il était décidé en Août 1976 de lancer un concours d'Architecte. Par décision en date du 22 Septembre 1977 le Conseil Municipal acceptait de porter sa participation à 6,6 millions (francs constants). Le 16 Mars 1979 le jury du concours décidait de retenir le projet établi par l'A.U.A. Il ressortait alors (étude SEDRE du 27 Mars 1979) que l'estimation prévisionnelle toutes dépenses confondues s'élevait à 40 millions de francs.

Le Conseil Général lors de sa séance du 11 Juillet 1979 décidait de ramener cette dépense de 40 à 32 millions, la Commune ayant alors confirmé que sa participation restait toujours fixée à 6,6 millions (francs constants) soit environ 8 000 000 F courants 79. La SEDRE entreprenait alors différents études de variantes visant à respecter cette enveloppe de 32 millions. Un nouveau projet était donc soumis au Conseil Général du 27 Septembre 1979. L'Assemblée Départementale comme nous l'avons vu rejetait cette dernière étude.

Dés lors, nous pouvons envisager cinq hypothèses relatives à la conclusion de cette affaire :

1°) Le dernier projet présenté par la SEDRE (32 millions) est soumis une nouvelle fois au Conseil Général qui revient sur sa décision et l'approuve.

2°) Le Conseil Général admet de se reprononcer sur ce dernier projet à condition qu'il y soit apporté des modifications allant dans le sens d'une économie.

3°) Le Conseil Général adopte un nouveau projet présenté par la Commune du Port.

4°) Le Conseil Général adopte un nouveau projet présenté par la Commune de Saint-Denis. En effet, compte tenu de ce qu'après la décision de l'Assemblée Départementale de Septembre 1979 toute idée de création d'un Centre Culturel à la Réunion semblait devoir être abandonnée et afin de maintenir en place la subvention de 10 millions accordée par l'Etat, il m'est apparu opportun de présenter au Ministère un contre projet au nom de la Ville de Saint-Denis. Ce projet consisterait en gros à reprendre l'idée de couverture de l'aire de petits jeux du Stade de l'EST et d'y apporter les aménagements prévus au programme de définition du Centre Culturel.

5°) Le Conseil Général, la Commune du Port, la Commune de Saint-Denis abandonnent définitivement tout projet.

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues de bien vouloir émettre un avis quant à la suite utile qu'il vous paraît devoir être donnée à ce projet de réalisation d'un Centre d'Action Culturelle.

source S.C.M